

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière communal

par délibération n° 2024-06-058 du conseil municipal en date du 21 juin 2024, le conseil municipal de la commune de Bénodet a approuvé le projet d'extension du cimetière.

Par arrêté municipal n° 42/2024 du 27 décembre 2024, le maire de Bénodet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de Bénodet.

Cette enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 27 janvier 2025 au vendredi 28 février 2025 inclus.

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Bénodet – Place du Général de Gaulle 29950 BENODET.

Afin de conduire l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune de Bénodet, le président du Tribunal Administratif de Rennes par décision n° E24000199/35 a désigné Monsieur Sylvain ROBERT, ingénieur principal territorial, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version informatique sur le site internet de la commune de Bénodet (<https://www.mairie-benodet.fr>) et il sera accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique en version papier, joint à un registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Bénodet – Place du Général de Gaulle 29950 BENODET, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **lundi 27 janvier 2025 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 8 février 2025 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 28 février 2025 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés préalablement par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@benodet.fr
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à Mairie de Bénodet – Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière – Place du Général de Gaulle 29950 BENODET.

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- le dossier de présentation du projet
- le compte rendu de l'étude hydrogéologique obligatoire réalisée par un expert agréé.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site de la mairie.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'extension du cimetière communal, délivrée par le Préfet du Finistère, assortie de prescriptions ou un refus.